



Réf. Farde e-Assemblées : 2583351

N° OJ : 35

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/03/2024

Objet : Subside Égalité des chances.- Projets.- Asbl "Roots Events" : 2.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes associations et structures publiques;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subsides pour un montant total de 2.000,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 24/017894) du budget ordinaire 2024 est octroyé à l'association suivante :

HAap 20 "Roots Events" asbl (866.236.511) : 2.000,00 EUR.

Annexes :